

)) Communiqué de Presse

Microcrédit personnel Tout le monde a droit à un coup de pouce

La Municipalité et son Centre communal d'action sociale (CCAS) ont pour objectif principal d'animer une action générale de prévention et de développement social dans la commune. Afin de soutenir les Ermontois les plus démunis ou fragiles, le CCAS propose différents dispositifs, dont le microcrédit personnel.

La Municipalité et le Centre communal d'action sociale (CCAS) proposent le dispositif du microcrédit personnel aux **particuliers exclus du système bancaire classique**, afin de leur permettre, quelle que soit leur situation financière, de financer leurs projets. Travaillant depuis fin 2009 en partenariat avec la **Caisse des dépôts et consignations** et l'organisme financier **BNP Paribas**, la Municipalité et le CCAS ont proposé au **Crédit municipal de Paris** de se joindre à ce dispositif en juin dernier.

Quels projets ?

Le microcrédit personnel est destiné aux personnes exclues du système bancaire classique et a pour objectif de leur permettre de financer exclusivement des **projets d'insertion sociale et/ou professionnelle**, relevant des domaines suivants :

- formation/emploi ;
- mobilité ;
- logement, déménagement, petits travaux d'aménagement ;
- équipement ménager essentiel ;
- frais de santé.

Les caractéristiques du dispositif

Les montants et la durée d'un prêt proposé varient selon la nature du projet ; il peut aller de **300 à 3 000 €** et s'étendre jusqu'à **36 mois**. Le taux d'intérêt s'élève à **4 %** sans aucun frais de dossier.

Comment obtenir un prêt ?

Les personnes qui souhaitent faire une demande de microcrédit personnel doivent prendre **rendez-vous** avec un travailleur social du **CCAS** qui les accompagnera dans le **montage de leur projet** et dans la **constitution de leur dossier**.

La demande sera ensuite évaluée en commission permanente du CCAS avant d'être étudiée par les partenaires bancaires. En cas d'admission du dossier, le demandeur bénéficiera, outre le **prêt**, d'un **accompagnement personnalisé** par un travailleur social du CCAS.

Une **réunion d'information** sur ce dispositif du microcrédit personnel sera organisée très prochainement.

Les partenaires du micro crédit personnel

La Caisse des dépôts et consignations, la BNP Paribas Personal Finance et le Crédit municipal de Paris.



Centre communal d'action sociale (CCAS)
Mairie bâtiment A
100 rue Louis-Savoie – BP 40083
95123 Ermont Cedex
01 30 72 38 50
ccas@ville-ermont.fr